

CSSCT établissement EDLI / SETEMO

Procès-verbal de la réunion ordinaire

du 07 mars 2024

Membres légaux		
	taire de la CSSCT	Présent
	ecrétaire-Adjoint de la CSSCT	Présent (9h à 11h30)
		Présent (visio)
		Absent
		Présent
Membre expert		
		Présent

Membres de droit		
	e la CSSCT	Présent
	decin du Travail	Présente
	atrice Prévention	Présente
	ctrice du travail	Absente
	ôleur des Services de prévention CRAMIF	Présent

éstantants syndicaux CSSCT		
	représentante Syndicale CFTC	Présente
	tant Syndical UNSA	Présent
	GT	Absent
		Présent (9h à 11h50)
		Présent

Invités		
	sponsable Relations Sociales	Présente
	ière en santé au travail	Absente

Procès-Verbal rédigé

étaire de la CSSCT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion d'installation du 29/01/2024 (*).
2. Présentation de l'organigramme de l'établissement.
3. Présentation et synthèse des actions en place sur l'établissement.
4. Suivre des actions HST (*).
5. Examen des statistiques des accidents du travail du 4^{ème} trimestre civil 2023 (*).
6. Historique des accidents du travail depuis novembre 2023.
7. Présentation aux membres de la CSSCT du rapport annuel CSSCT 2023 de l'établissement EDLI/SETEMO (*).
8. Présentation aux membres de la CSSCT du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2024 de l'établissement EDLI/SETEMO (*).
9. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement.
10. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement.
11. Point d'information sur la prévention des RPS.
12. Point procédure d'accès chantier.
13. Echange sur le calendrier des visites du programmes d'extension des WDS (Firefly).
14. Visite au CUBE.

(*) Documents transmis aux membres avec la convocation

Avant d'aborder l'ordre du jour, les membres font remarquer au Président que les accès au bâtiment ne sont toujours pas fonctionnels.

Mo [REDACTED] te Mo [REDACTED] :RAMIF, à l'assemblée.
Chaque membre se présente à son tour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion d'installation du 29/01/2024.

Mo [REDACTED] nde si des membres ont des remarques à faire quant au procès-verbal.

M [REDACTED] ervient pour préciser que sa titrologie est « Inspecteur » et non « Agent » comme indiqué dans le PV. Un Agent n'est pas assermenté contrairement à un contrôleur. Il rappelle également qu'il est noté absent alors qu'il n'a pas été invité à cette réunion.

[REDACTED] nfirmes que lors des réunions d'installations des CSSCT dont elle s'occupe, elle n'a pas pour habitude de convoquer l'Inspection du travail ni l'Inspecteur de la CRAMIF.

Monsieur le Secrétaire prend note de ces remarques et renverra un PV corrigé au Président.

Pas d'autres remarques de la part des membres.

Nombre de votants :	
Pour	
Contre	0
Abstention	0

Le procès-verbal de la réunion CSSCT d'installation du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de l'organigramme de l'établissement.

M [REDACTED] lle l'organigramme qui a été transmis aux membres.

Il précise qu'il existe essentiellement deux pôles qui sont :

- DSQ (anciennement SETEMO) qui a en charge le suivi du produit (réhabilitations, cahiers des charges, ...)
- Projets sur gros développements composé de :
 - Département Etudes
 - Département constructions (tous corps d'état du bâtiment)

Monsieur le Secrétaire regrette que l'emplacement géographique de ces différentes équipes ne soit pas indiqué.

Monsieur le Président répond que les équipes DSQ sont basées au bâtiment CITALYS et au bâtiment Mickey, les équipes de CLIVE sont au bâtiment Mickey et que les équipes projet sont dans le bâtiment Daisy ou au cube pour la partie aménagements extérieurs.

3. Présentation et synthèse des actions en place sur l'établissement.

_____ taille les mesures prises dans l'établissement en matière de prévention et de sensibilisation.

- Accueil de toute personne arrivant sur les chantiers lors d'une session d'une heure environ afin de les sensibiliser à la sécurité sur les chantiers. Badges d'accès aux différentes zones donnés uniquement à la fin de cet accueil.
- Journ _____ nuelle avec beaucoup d'animations et d'ateliers de sensibilisation.
- Plan de formation renforcé en 2022/2023
- Mise en place d'une formation Management de la sécurité sur les chantiers depuis 2022.
- Point « d'arrêt chantier » animés par les responsables travaux.

Mo _____ te que ces moments d'échanges sont pour lui une bonne pratique car cela permet de voir ce qui se fait de bien, ou de moins bien, sur les autres chantiers et ainsi de s'améliorer.

4. Suivi des actions HST

Les membres passent en revue le document.

M _____ mande si les bouchons d'oreilles utilisés sont des « bi-voix »
_____ ond par l'affirmatif.

Les membres débattent sur les produits chimiques et sur leur suivi au sein de l'établissement. Ils attirent l'attention quant à la possibilité d'introduction par les entreprises externes de produits chimiques non agréés.

Monsieur le président répond que la procédure d'agrément des produits chimiques telle que mise en place sur DLP s'applique également dans l'établissement et qu'aucun produit non agréé n'est utilisé.

5. Examen des statistiques des accidents du travail du 4^{ème} trimestre civil 2023.

_____ taille le document joint à la convocation.

Mo _____ ande des précisions quant aux 4 AT comptabilisés en risque routier.

M [REDACTED] ande également si l'entreprise à un retour de la CPAM sur les accidents accident de travail qui auraient fait l'objet d'une contestation.

M [REDACTED] porte les précisions demandées et ajoute que nous n'avons, à sa connaissance, aucun retour sur les AT contestés.

6. Historique des accidents du travail depuis novembre 2023.

Présentation faite par Mad [REDACTED]

Débat des membres autours de la procédure d'agrément des EPI et certaines difficultés d'approvisionnement de certain modèle de chaussures de sécurité. Pas d'autres remarques particulières de la part des membres.

7. Présentation aux membres de la CSSCT du rapport annuel CSSCT 2023 de l'établissement EDLI/SETEMO

Présentation faite par Mad [REDACTED]

Monsieur le secrétaire regret l'absence sur le document des données comparatives concernant les années 2021 et 2022 ainsi que le comparatif Femmes / Hommes. Pas d'autres remarques particulières de la part des membres.

8. Présentation aux membres de la CSSCT du programme annuel de la prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2024 de l'établissement EDLI/SETEMO.

Présentation faite par Mad [REDACTED]

Monsieur le secrétaire regrette que le rapport annuel des médecins du travail ne soit plus partagé en CSSCT mais uniquement au CSE.

Mo [REDACTED] elle également que la CRAMIF organise des formations financer par les cotisations sociales versées par les entreprises et trouve dommageable qu'une société comme Disney ne les utilise pas. Il y a tout un panel de formations accessibles directement sur le site internet de la CRAMIF. Pas d'autres remarques particulières de la part des membres.

9. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement.

Point présenté par M [REDACTED]

[REDACTED] orme les membres qu'il n'y a aucun salarié en situation d'inaptitude dans l'établissement EDLI/SETEMO

10. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement.

_____ informe les membres qu'il n'y a eu aucun recrutement de salarié en situation de handicap depuis la dernière CSSCT.

11. Point d'information sur la prévention des RPS

Monsieur le Président informe que les enquête RPS se feront par pôles et donne les trois secteurs concernés pour 2024.

Monsieur le secrétaire demande si le choix de ces trois secteurs est motivé par des problèmes rencontrés.

Monsieur le Président répond qu'effectivement c'est le cas pour deux secteurs sur les trois.

12. Point procédure d'accès chantier

_____ décide que pour pouvoir accéder aux chantiers, les membres doivent suivre la formation « accueil aux chantiers » obligatoire (les badges d'accès sont remis uniquement à l'issue de cette formation). Elle communiquera au secrétaire les prochaines dates de formation afin que chacun puisse s'inscrire sur une session. La visite devra être coordonnée avec un personnel WDI formé et possédant un badge d'accès chantier.

Monsieur le secrétaire rappelle que les membres doivent pouvoir s'entretenir avec les salariés en toute confidentialité et en toute liberté. Il comprend la nécessité de sécurité mais demande que soit garantie cette règle de confidentialité.

13. Échange sur le calendrier des visites du programmes d'extensions des WDS (Firefly)

Monsieur le Président souhaite comprendre l'objet de cette demande et à quelle fréquence les membres souhaitent les visites.

Monsieur le Secrétaire explique que la fréquence est aléatoire en fonction de l'avancée du chantier.

Un calendrier prévisionnel sera établi en fonction des chantiers et de leur progression.

14. Visite au CUBE.

Les membres n'ayant pas encore suivies la formation d'accueil aux chantiers, La visite est reportée à une date ultérieure qui sera planifiée après les sessions de formation.

Fin de la réunion d'installation de la CSSCT EDLI / SETEMO à 12h20.